

SOURCE: 1641 ANNEE: 03

Juin 2003

BOITE N°: 003 DOC N°: 8022

QUESTIONNAIRE N°2
(Prime pour l'emploi)

QSUP_ACC – Acceptez-vous de répondre à quelques questions concernant la Prime pour l'emploi ?

Oui 1
Non 2 → Fin PF

QS1 – Si on vous proposait un emploi qui vous convienne, à partir de quel salaire mensuel l'accepteriez-vous ?

Pas concerné (ne peut pas travailler) 0
Moins de 300 € (moins de 1 968 F) 1
De 300 à moins de 700 € (de 1 968 à moins 4 592 F) 2
De 700 à moins de 900 € (de 4 592 à moins de 5 904 F) 3
De 900 à moins de 1 300 € (de 5 904 à moins de 8 528 F) 4
De 1 300 et 1 500 € (de 8 528 à moins de 9 840 F) 5
De 1 500 et 1 800 € (de 9 840 à moins de 11 808 F) 6
De 1 800 et 3 000 € (de 11 808 à moins de 19 679 F) 7
3 000 € et plus (19 680 F et plus) 8
Ne sait pas ?

QS2 – Pensez-vous qu'il est préférable de travailler si on en a la possibilité, quelque soit le montant de la rémunération ?

Oui 1
Non 2
Ne sait pas ?

QS3 – Le revenu de votre ménage est-il composé :

De revenu du travail uniquement 1
De revenu du travail pour la plus grosse partie 2
D'autres types de revenu uniquement 3
D'autres types de revenu pour la plus grosse partie 4
Moitié / moitié 5
Ne sait pas ?

QS4 – La Prime pour l'emploi a été mise en place en 2001. C'est un crédit d'impôt dont bénéficient les personnes qui travaillent mais gagnent peu. Avez-vous déjà entendu parlé de cette prime ?

Oui 1
Non 2 → Fin PF

QS5 – Faites-vous une déclaration de revenu commune avec votre conjoint ?

Oui	1
Non	2
Ne sait pas	?

QS6 – Votre foyer fiscal a-t-il bénéficié de la Prime pour l'emploi en 2002 ?

Oui	1
Non car vous-même (ou votre conjoint) n'aviez pas travaillé assez longtemps en 2001	2
Non car vos revenus de 2001 étaient trop élevés	3
Pas concerné (ne peut pas travailler)	4
Ne sait pas	?

QS7 – Votre foyer fiscal a-t-il bénéficié de la Prime pour l'emploi en 2001 ?

Oui	1
Non car vous-même (ou votre conjoint) n'aviez pas travaillé assez longtemps en 2000	2
Non car vos revenus de 2000 étaient trop élevés	3
Pas concerné (ne peut pas travailler)	4
Ne sait pas	?

QS8 – Pensez-vous bénéficier de la Prime pour l'emploi en 2003 ?

Oui	1
Non car vous-même (ou votre conjoint) n'avez pas travaillé assez longtemps en 2002	2
Non car vos revenus de 2002 sont trop élevés	3
Pas concerné (ne peut pas travailler)	4
Ne sait pas	?

QS9 – La Prime pour l'emploi vous incite-t-elle personnellement :

A reprendre une activité	1	→ Fin PF
A travailler davantage	2	→ Fin PF
A continuer à travailler	3	→ Fin PF
Aucun des trois cas précédents	4	→ QS10
Pas concerné (ne peut pas travailler)	5	→ Fin PF
Ne sait pas	?	→ Fin PF

QS10 – Pourquoi ?

Vous n'en aviez pas entendu parler	1
Vous n'en êtes pas bénéficiaire	2
Vous jugez son montant insuffisant	3
Aucun complément de rémunération ne pourrait vous inciter à travailler davantage	4

Vous n'avez pas eu le choix
Ne sait pas

5
?